

**Alliance Solaire Internationale (ASI) Expression d'intérêt
pour le Recrutement d'entreprises/de sociétés internationales pour l'Évaluation
des toits solaires dans les Pays Membres de l'ASI (la région d'Afrique Centrale et
Australie)**

L'ASI invite les entreprises/sociétés intéressées à poser leur candidature selon les critères suivants :

Résumé de la proposition :

Les pays membres de l'ASI sont dotés d'un vaste potentiel d'énergie solaire. Les gouvernements respectifs des pays membres font des efforts pour exploiter les ressources en énergie solaire afin d'améliorer la disponibilité de l'énergie dans les pays membres en promouvant des projets d'énergie solaire. Dans de nombreuses régions des pays membres, les toitures solaires n'en sont encore qu'à leurs débuts. Ce segment est attrayant pour les gouvernements, les services publics et les villes, car il ne nécessite pas de mise en commun de terrains ou d'installations de transmission séparées. En même temps, il transforme les consommateurs en producteurs en devenant des participants actifs dans le secteur de l'énergie.

Le programme n° 04 de l'ASI, intitulé « Mise à l'échelle des toits solaires », a été lancé dans le but de promouvoir, d'évaluer le potentiel, d'harmoniser la demande et de mettre en commun les ressources pour un déploiement rapide et une mise à l'échelle de l'énergie solaire sur les toits (hors réseau et raccordée au réseau), afin de réaliser les objectifs de la Déclaration de Paris de 2015 et de remplir ses obligations au titre de l'Article II et de l'Article III (2) de l'Accord-Cadre.

Dans ce contexte, l'ASI recherche des entreprises/sociétés compétentes pour aider à atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus en évaluant le potentiel des toits solaires dans les pays membres de l'ASI (**la région de l'Afrique Centrale et Australe**) comme détaillé dans ce document.

L'entreprise/la société devra fournir les services suivants :

Résultats :

La société sélectionnée est généralement tenue de réaliser les activités suivantes lors de l'évaluation dans les pays membres de l'ASI (la région de l'Afrique Centrale et Australe), conformément aux exigences de l'ASI. Les principaux résultats attendus de l'entreprise / de la société seront un ou plusieurs des éléments suivants pour permettre au pays membre d'être prêt pour la mise à l'échelle des projets de toits solaires (SRT) :

- a) **Préparer le profil énergétique du pays et le rapport d'évaluation des toits solaires** pour comprendre l'état de préparation du pays pour la mise à l'échelle du programme des toits solaires, qui comprend, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :
 - l) Segmenter les bénéficiaires possibles et une analyse de leur demande énergétique et de leur volonté et capacité de payer, pour les éléments suivants :
 - a) Les bâtiments gouvernementaux (y compris la demande totale, la capacité, la consommation, la géolocalisation, etc.)
 - b) Bâtiments commerciaux et industriels (y compris la demande totale, la capacité, la consommation, la géolocalisation, etc.)
 - c) Bâtiments institutionnels (y compris la demande totale, la capacité, la consommation, la géolocalisation, etc.)

- d) Bâtiments résidentiels/bâtiments publics/communautaires, centres de santé, écoles, centres communautaires de village, etc. (y compris la demande totale, la capacité, la consommation, la géolocalisation, etc.)
- II) Évaluer la capacité de l'infrastructure d'évacuation d'énergie existante et sa proximité avec la sous-station existante.
- III) Évaluer la capacité et la compatibilité des sources d'énergie disponibles (c'est-à-dire les générateurs diesel) sur le site et indiquer la source ou la combinaison de sources la plus rentable.
- IV) Le rapport doit inclure le(s) emplacement(s) de toiture solaire le(s) plus approprié(s) en fonction de l'évaluation physique. Cela servira de base à la conception technique du projet de toiture solaire et à la hiérarchisation des emplacements.
- V) En fonction des aspects ci-dessus, estimer la taille optimale des projets de toitures solaires pour le(s) emplacement(s) identifié(s).
- b) Préparer un rapport sur l'écosystème financier du pays membre en ce qui concerne le financement des projets de toitures solaires. (Environnement macroéconomique, modèles commerciaux, instruments de financement, programmes d'incitation, portefeuille de banques régionales/nationales, etc.)
- c) Examiner les politiques/réglementations énergétiques/solaires existantes du pays membre et identifier les lacunes/défis et fournir des recommandations en conséquence pour développer les projets de toitures solaires en consultation avec le ministère administratif concerné et les départements/agences associés du pays membre.
- d) Si le pays membre n'a pas de politiques sur les toits solaires, préparation d'un projet approprié de politiques sur les toits solaires en consultation avec le ministère administratif concerné et les départements/agences associés.
- e) L'entreprise / la société doit également aider à organiser des programmes de formation et des ateliers pendant les missions dans le pays membre.
- f) Le rapport d'évaluation ne sera accepté qu'avec l'accord du pays membre.
- g) Préparation des documents standard du projet, tels que le modèle de document d'appel d'offres, l'accord d'achat d'électricité, l'accord de concession, etc. (lorsque cela est nécessaire).
- h) En fonction du rapport d'évaluation mentionné ci-dessus, préparation d'un rapport de projet détaillé bancable du ou des sites de toiture finalisés dans le pays membre. Le rapport détaillé du projet bancable sera composé des éléments suivants :

- (i) Étude détaillée du site, sélection d'un espace approprié, analyse des équipements électriques installés et des charges connectées, gestion de la charge.
- (ii) Ingénierie de base de la centrale solaire en toiture proposée, y compris la disposition, l'analyse des ombres, le choix de la technologie, la description technique et les spécifications de tous les composants, les besoins en eau et en énergie auxiliaire.
- (iii) Étude technico-commerciale comprenant la simulation de la conception et l'estimation de l'énergie produite, les modèles commerciaux proposés et leurs avantages, l'analyse financière couvrant la viabilité financière, le retour sur investissement, la rentabilité et le flux de trésorerie au tarif nivelé, etc.)
- (iv) Préparation des plans d'ingénierie détaillés pour les projets, y compris, mais sans s'y limiter, les éléments suivants :
 - a. Disposition des panneaux solaires (à placer dans un espace complètement libre d'ombre identifié pendant l'étude du site).
 - b. Schéma unifilaire (montrant clairement et différenciant le diagramme de flux d'énergie existant et la production d'énergie solaire proposée, la distribution et l'intégration avec le réseau d'évacuation d'énergie existant).
 - c. Détails du routage et de la terminaison des câbles (y compris les spécifications complètes).
 - d. Disposition des équipements de la salle de contrôle et interconnexion complète des équipements.
 - e. Emplacement et interconnexion du compteur d'énergie bidirectionnel.
 - f. Un ensemble de documents comprenant les spécifications complètes, les conditions de garantie et les détails de la traçabilité de tous les équipements qui seront fournis avec la centrale électrique.
- (v) Données concernant la réduction des émissions de CO2 avec le projet proposé.
- (vi) Conformité de tous les types d'autorisations légales requises pour la mise en service de la centrale solaire sur toiture.
- (vii) Calendrier proposé pour la mise en œuvre du projet de centrale solaire sur toiture.
- (viii) Planification de l'exploitation de la centrale solaire sur toiture proposée. (planification de la main-d'œuvre, activités d'exploitation et de maintenance, analyse des risques).
- (ix) Conclusion & recommandations.

Note:

1. Pour la préparation des rapports susmentionnés, l'entreprise / la société doit interagir et se mettre en rapport avec les principales parties prenantes telles que les décideurs politiques, les régulateurs, les services de production et de transmission d'électricité, les sociétés de distribution d'électricité, etc. du pays membre.
2. L'entreprise / la société soumettra la copie électronique et le nombre approprié de copies papier traduites de ces rapports selon les exigences du pays membre.

L'étendue exacte du travail sera finalisée par l'ASI en fonction des besoins du pays membre.

Critères d'éligibilité

Liste d'attributs :

Exigences spécifiques :

Avoir réalisé une étude de site d'une capacité cumulée minimale de 2MW de projets de toits solaires (ci-après dénommés SRT) (au moins 10 sites) dans la région de l'Afrique Centrale et Australe et produit les rapports de faisabilité. Ces rapports doivent avoir été approuvés par les agences de financement/gouvernements.

Doit disposer d'un personnel technique qualifié, compétent pour concevoir, dessiner et formuler des projets SRT adaptés aux conditions géographiques et environnementales réelles des sites entrepris. Le membre principal du personnel doit avoir au moins 5 ans d'expérience dans le secteur des énergies renouvelables.

Exigences générales :

Partout où une évaluation a été effectuée par l'entreprise / la société, les éléments suivants doivent avoir été inclus par l'entreprise / la société :

Conduire des études détaillées, y compris la demande d'énergie, et le modèle de consommation des bâtiments gouvernementaux, industriels, commerciaux, institutionnels et des toits résidentiels disponibles dans le but de concevoir et de formuler des projets de toits solaires (SRT), y compris la conception de la taille optimale des SRT.

Doit avoir été impliqué dans les politiques sur les toits solaires, les politiques sur les énergies renouvelables, les plans d'électrification, les réglementations sur l'électricité et l'énergie renouvelable, les normes techniques pour les toits solaires, les politiques de comptage net et brut, les normes de connectivité au réseau et le cadre réglementaire de l'électricité.

Posséder une expérience dans la documentation commerciale (dans les langues officielles appropriées) comme les PPA, les accords de concession, les instruments de sécurité de paiement, les documents d'appel d'offres pour la sélection des sociétés de services d'énergie renouvelable (RESCO), etc.

Avoir une expérience des modèles commerciaux, des mécanismes de financement des toits solaires, des modèles de transaction d'achat d'électricité, etc.

Expérience de la coordination avec les différentes parties prenantes telles que les décideurs politiques, les régulateurs, les services de production et de transmission d'électricité, les sociétés de distribution d'électricité, etc.

Détails de la candidature

Profil de l'entreprise.

Certificat d'enregistrement ;

Déclaration de conformité aux exigences spécifiques/générales mentionnées dans la clause d'éligibilité, accompagnée de preuves documentaires pour chaque exigence.

Liste et valeur des projets réalisés au cours des 3 dernières années, ainsi que les coordonnées des clients qui peuvent être contactés pour de plus amples informations concernant leurs commentaires sur ces contrats.

Liste et valeur des projets en cours avec ASI (le cas échéant) et d'autres organisations nationales/multi-nationales avec les coordonnées des clients et le taux d'achèvement actuel de chaque projet en cours ;

CV remplis et signés pour le personnel clé proposé.

Période de sélection :

La période d'agrément est de 2 ans à compter de la date d'attribution du contrat d'agrément. Toute prolongation de la période sera décidée d'un commun accord en fonction des besoins / de l'avancement des travaux.

- Comment soumettre une proposition

Adresse de soumission de la proposition - Courriel : procurement@isolaralliance.org

Format : Fichiers PDF uniquement

Les noms de fichiers doivent comporter au maximum 60 caractères et ne doivent contenir aucune lettre ou caractère spécial autre que ceux de l'alphabet latin/clavier.

Tous les fichiers doivent être exempts de virus et être non corrompus.

Taille maximale du fichier par transmission : 5 MB

Quand soumettre (*Les manifestations d'intérêt et les déclarations de qualification doivent être remises à l'adresse électronique ci-dessus avant le 31 mai 2022*) -

Les Sociétés intéressées doivent fournir des informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services (brochure, description de missions similaires, expérience dans des conditions similaires, disponibilité des compétences appropriées parmi le personnel, etc...). Les entreprises peuvent s'associer pour renforcer leurs qualifications.

Les expressions d'intérêt (EOI) et les documents d'accompagnement doivent être reçus par e-mail au plus tard le 31 mai 2022 avec la référence « **EOI for Empanelment of Global Firms / Companies for Assessment of Solar Rooftops in member countries of ISA (Middle & Southern Africa Region)** ». »

Les expressions d'intérêt des fournisseurs qui ne fournissent pas les informations demandées ne seront pas prises en compte. La demande de proposition et tout ordre d'achat ultérieur seront émis conformément aux règles et procédures de l'ASI.

Cette EOI n'implique aucun engagement de la part de l'ASI, qu'il soit financier ou autre. L'ASI se réserve le droit d'accepter ou de rejeter une ou toutes les manifestations d'intérêt sans être tenu d'en informer le ou les candidats concernés.

Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations à l'adresse électronique ci-dessous.

procurement@isolaralliance.org